Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20260417-20260318-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 17 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIAND, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : G.LE BRIAND, D.MERLE, AM.BROUDIC, L.LE MOULLEC, M.MERLÉ, F.TILLY, M.KERGALL, J.GICQUEL, I.LE CORRE, Y.LE GUILCHER, N.MARCHOU, T.LE CHEVANTON, Y.LE CALVEZ, A.LE MORVAN, S.MOREAU.

Excusés : P.BOURGÈS procuration à G.LE BRIAND, F.AMBERT procuration à M.KERGALL, H.MARION procuration à D.MERLE, M.LE PARLOUËR procuration à S.MOREAU

Secrétaire : L.LE MOULLEC

Membres de référence : 19	Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19	

BAIL avec le GAEC RHUN MALLEDAN – terres du Launay (3.3)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime
Vu le bail conclu avec Mr et Mme Philippe MORVAN le 10/04/2018 pour la location de terres agricoles au Launay,
Vu la délibération en date du 22/02/2018 autorisant le Maire à conclure un avenant au bail portant location de terres agricoles à Mr Philippe MORVAN,

Vu la demande de résiliation du bail au 21/11/2025 émanant de Mr MORVAN Philippe
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04/12/2025 par laquelle l'assemblée décidait de relouer les terres du Launay, propriété communale
Vu les demandes de location parvenues en Mairie

Considérant l'intérêt de louer les terres communales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de louer les parcelles cadastrées suivantes au GAEC RHUN MALLEDAN, dont le siège est domicilié au Rhun

Section	N° plan	Lieu-dit	Nature	Contenance		
				Ha	a	ca
C	795	Le lannec	Terre		47	76
C	796	Parc bras	Pré		15	21
C	798	Liors an grange	Terre	1	43	00
C	799	Parc an dillat izellan	Terre		66	60
C	882	Parc an dillat huellan	Terre		2	64
C	883	Parc an dillat huellan	Terre		50	86
Contenance totale				3 Ha	26 a	07 ca

- Autorise le Maire à préparer et signer le bail à intervenir à compte du 1er mai 2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gilbert LE BRIAND

MAIRIE DE PLEUBIAN
Côtes-d'Armor